



**MINISTÈRE
DE L'ACTION PUBLIQUE,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SIMPLIFICATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
l'administration et de
la fonction publique**

Groupe de travail rémunérations

29 avril 2025

Groupe de travail du 24 avril 2025

Constats

- ❑ Des efforts salariaux significatifs depuis 5 ans, avec près de 15 Md€ de mesures réparties à l'identique entre mesures générales (7,3 Md€) et catégorielles (7,4 Md€)
- ❑ Un contexte d'inflation (+14% selon l'INSEE sur 2020-2024) qui a impacté le pouvoir d'achat des fonctionnaires, les efforts salariaux (+16% en euros courants) se traduisant par un gain moyen de pouvoir d'achat ramené à +2% (en euros constants) par agent sur la période
- ❑ Des contraintes budgétaires particulièrement importantes pour les finances publiques



Entre 2020 et 2024, les mesures générales consacrées à la FPE s'établissent à 7,3 milliards d'euros

FPE - mesures générales	2020-2024	2020	2021	2022	2023	2024
Total mesures *	7,3 Md€	0,7 Md€	0,2 Md€	3,4 Md€	2,0 Md€	0,9 Md€
<i>Augmentations de la valeur du point d'indice</i>	<i>4,1 Md€</i>			<i>2,8 Md€</i>	<i>1,3 Md€</i>	
<i>PPCR</i>	<i>0,7 Md€</i>	<i>0,6 Md€</i>	<i>0,1 Md€</i>	<i>0,02 Md€</i>		
<i>Mesures "bas salaires" (hausse du minimum de traitement, revalorisation des bas de grille...)</i>	<i>0,3 Md€</i>	<i>0,01 Md€</i>	<i>0,03 Md€</i>	<i>0,1 Md€</i>	<i>0,2 Md€</i>	
<i>Mesures complémentaires (prime de pouvoir d'achat, abonnement transport, PSC, injection + 5 points d'IM au 1^{er} janvier 2024...)</i>	<i>2,2 Md€</i>	<i>0,1 Md€</i>	<i>0,1 Md€</i>	<i>0,5 Md€</i>	<i>0,6 Md€</i>	<i>0,9 Md€</i>

* Montants en année pleine



Entre 2020 et 2024, les mesures catégorielles consacrées à la FPE s'établissent à 7,4 milliards d'euros

FPE - mesures catégorielles	2020-2024
Total mesures *	7,4 Md€
<i>dont mesures issues du Grenelle de l'éducation (2021-2023) et mesures PACTE (à/c 2023) et autres mesures Education nationale</i>	4,6 Md€
<i>dont mesures issues du Beuvau de la sécurité et autres mesures Intérieur et Outre-mer</i>	0,9 Md€
<i>dont mesures issues de la NPRM et autres mesures Armées</i>	0,9 Md€
<i>dont mesures issues des Etats généraux de la Justice et autres mesures Justice</i>	0,43 Md€
<i>dont mesures issues des autres ministères</i>	0,54 Md€

* Montants en année pleine



Exemples de mesures par domaine et univers professionnel

Des mesures indiciaires et indemnitaires pour de nombreuses filières,
afin de répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation au regard des
évolutions des métiers





Enseignement et recherche

1,1 Md€

2021 – 2022 : Grenelle de l'éducation

Création d'une prime d'équipement informatique de 175 € bruts/an pour les enseignants et les psychologues et d'une prime d'attractivité de 400 € à 2 200 € bruts/an pour les enseignants, psychologues et conseillers d'éducation ; accélération des promotions...

2,8 Md€

2023-2024 : Revalorisation « socle » (1,9 Md€) et Pacte enseignants (0,9 Md€)

Revalorisation indemnitaire d'environ 1 300 € bruts/an des personnels enseignants (ISAE/ISOE) et des conseillers principaux d'éducation et PSYEN (IF) ; revalorisation indemnitaire de 1 000 € bruts/an des personnels de direction (IF2R).

700 M€

2021-2024 : Diverses mesures Education nationale

Dernière marche de revalorisation de l'indemnité REP+, Revalorisation AESH, bascule RIFSEEP des personnels de direction...





Sécurité

900 M€

2020-2024 : dont protocole pour la valorisation des compétences et des métiers de la police nationale

Amélioration des déroulements de carrière, reconnaissance des sujétions particulières (ex. : extension et revalorisation de l'indemnité de fidélisation secteur difficile, meilleure valorisation des compétences spécifiques (ex. : prime d'OPJ), augmentation progressive du taux de l'indemnité de sujétion spéciale police, etc.





Justice

57 M€

2021-2024 : Revalorisation des corps spécifiques de greffe

Revalorisations indemnitaires, revalorisation indiciaire et amélioration des parcours de carrière.

188 M€

2022-2024 : Restructuration de la filière surveillance et revalorisation du corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire

revalorisation du dispositif d'indemnité pour charges pénitentiaires (ICP), fusion du corps de commandement et du corps de chef de service pénitentiaire. Fusion des grades de surveillant et brigadier. Passage des surveillants en catégorie B et des officiers en catégorie A

111 M€

2023-2024 : Revalorisation indemnitaire des magistrats judiciaires

Dans le prolongement des états généraux de la Justice, revalorisation indemnitaire des magistrats (soit 1000 euros bruts/mois en moyenne par magistrat)

76 M€

2023-2024 : Mesures diverses. Alignement auditeurs de justice, revalorisation contractuels corps spécifiques, IFSE éducateurs et CSE, revalorisation des CPIP, CIA corps spécifiques...



Principaux thèmes de travail proposés

- ✓ Mieux articuler les mesures catégorielles, compte tenu du constat de leur hétérogénéité certaine selon les filières, avec les besoins de l'Etat employeur identifiés dans le cadre d'une démarche GPEEC
- ✓ Repenser les perspectives d'évolution des parcours de carrière pour leur offrir plus de dynamisme
- ✓ Mieux valoriser la diversité à l'entrée dans la fonction publique et au fil des parcours professionnels : des enjeux structurants d'attractivité, de fidélisation, d'équité et de simplification



Deux chantiers interministériels identifiés

- ✓ Mieux reconnaître les missions et dynamiser les parcours des agents de la filière administrative
- ✓ Harmoniser les règles de classement des agents publics pour en faire un levier de valorisation de l'expérience professionnelle



Prochaine étape

**Mai 2025 : organisation d'un prochain groupe de travail,
pour avancer sur ces chantiers interministériels prioritaires identifiés.**

Merci de votre attention.

